



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-052

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2020

Sommaire

DASEN 79

79-2020-03-13-007 - Microsoft Word - 20200313_deleg_signa_sg_stoll_actes_adm_dunot_laurent_modifi_saj.doc (1 page)	Page 3
79-2020-03-13-006 - Microsoft Word - 20200313_subdeleg_signa_dasen_stoll_ordo_second_adm_gen_danzero.doc (1 page)	Page 5
79-2020-04-13-001 - Microsoft Word - 20200313_subdeleg_signa_dasen_stoll_ordo_second_adm_gen_gobin.doc (1 page)	Page 7

DASEN 79

79-2020-03-13-007

Microsoft Word -
20200313_deleg_signa_sg_stoll_actes_adm_dunot_laurent
_modifi_saj.doc

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ACADEMIE DE POITIERS
DSDEN DES DEUX-SEVRES

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE DES DEUX-SEVRES

VU le code de l'éducation et notamment l'article R222-24 ;

Vu l'arrêté du préfet des Deux-Sèvres en date du 3 février 2020

VU l'arrêté en date du 27 décembre 2019 nommant monsieur Arnaud LECLERC, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, dans les fonctions de directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres à compter du 13 janvier 2020 ;

VU l'arrêté en date du 11 mars 2020 nommant monsieur Guillaume STOLL, personnel de direction, dans les fonctions de secrétaire général par intérim de la direction des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2010, nommant madame Aurélie DUNOT, cheffe du service du parcours de l'élève (SPE) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du 8 novembre 2019, nommant madame Isabelle LAURENT-OLIVEIRA, dans les fonctions de chef du service du parcours de l'élève (SPE) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres par intérim ;

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement de **monsieur Guillaume STOLL**, secrétaire général par intérim de la direction des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, délégation de signature est donnée à **madame Aurélie DUNOT**, responsable du service du parcours de l'élève (SPE) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, à l'effet de signer :

La validation des actes administratifs relatifs à l'action éducatrice des EPLE.

En cas d'empêchement conjoint de M. Stoll et de Mme Dunot, peut signer les actes faisant l'objet d'une délégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- **Mme Isabelle LAURENT-OLIVEIRA**, cheffe du service du parcours de l'élève (SPE) par intérim.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 13 mars 2020

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Deux-Sèvres



Arnaud LECLERC

Destinataires :

- Intéressé (e)
- DSDEN : Secrétaire général - Dossier agent
- Préfecture

DASEN 79

79-2020-03-13-006

Microsoft Word -
20200313_subdeleg_signa_dasen_stoll_ordo_second_adm
_gen_danzero.doc

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres ;

- Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 27 décembre 2019 portant nomination de M. Arnaud LECLERC, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Var, chargé de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

- Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 3 février 2020 portant délégation de signature à M. Arnaud LECLERC, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, et notamment l'article 2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après **à l'effet de signer au nom de M. Arnaud LECLERC, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres**, toutes décisions relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et des programmes 139, 140, 230, 214 sous les réserves et conditions exposées aux articles 1, 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé de délégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 29 août 2017 de M. le Préfet des Deux-Sèvres :

- **Monsieur Guillaume STOLL**, secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres par intérim.

En cas d'empêchement conjoint de M. LECLERC et de M. STOLL, peuvent signer les actes faisant l'objet d'une subdélégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- **Madame Isabelle DANZERO**, cheffe du service des Emplois et des Enseignants des Ecoles – programme 140.

ARTICLE 2 : La présente délégation annule et remplace toute décision ultérieure portant sur le même objet et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 13 mars 2020

Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres



Arnaud LECLERC

Copies transmises à :

Préfecture des Deux-Sèvres : service publication des actes administratifs (SIT)
Trésorier payeur général (service de la dépense)
Intéressés.

DASEN 79

79-2020-04-13-001

Microsoft Word -
20200313_subdeleg_signa_dasen_stoll_ordo_second_adm
_gen_gobin.doc

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres ;

- Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 27 décembre 2019 portant nomination de M. Arnaud LECLERC, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Var, chargé de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

- Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 3 février 2020 portant délégation de signature à M. Arnaud LECLERC, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, en matière d'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, et notamment l'article 2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après **à l'effet de signer au nom de M. Arnaud LECLERC, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres**, toutes décisions relatives à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et des programmes 139, 140, 230, 214 sous les réserves et conditions exposées aux articles 1, 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé de délégations de signature en matière d'ordonnement secondaire du 29 août 2017 de M. le Préfet des Deux-Sèvres :

- **Monsieur Guillaume STOLL**, secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres par intérim.

En cas d'empêchement conjoint de M. LECLERC et de M. STOLL, peuvent signer les actes faisant l'objet d'une subdélégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- **Monsieur Thierry GOBIN**, chef du service de l'enseignement privé – programme 139.

ARTICLE 2 : La présente délégation annule et remplace toute décision ultérieure portant sur le même objet et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 13 mars 2020

Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres



Arnaud LECLERC

Copies transmises à : Préfecture des Deux-Sèvres : service publication des actes administratifs (SIT)
Trésorier payeur général (service de la dépense)
Intéressés.